

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU DU 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 25 avril à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire dans la salle d'honneur de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Bureau Communautaire : 18 avril 2019

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
17	9	0	3	5

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Membres présents : BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, FAYE Jean-Pierre, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, SERRU Marie-Claire

Suppléants avec voix délibérative :

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : CAMBOU Stéphane, CHAUVERGUE Laurence, PLAZANET Mélanie

Absents : DOLLEY Alain, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, MENUCELLI Thierry, POURCHET Pierre

Secrétaire de séance : PERIGAUD CHANTAL

FINANCES

Délibération n°43-2019: FIXATION DES TARIFS HALLE DES SPORTS JEAN FRAISSEIX ET ANNEXE

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière approuvé par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2018,

Vu la délibération 70-2018 en date du 25 octobre 2018 définissant l'intérêt communautaire au 1^{er} janvier 2019 ;

Considérant que la Communauté de Communes des Portes de Vassivière exerce la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » et qu'à ce titre, elle gère la halle des sports et son annexe à Eymoutiers.

Vu la délibération du 09 février 2005 fixant les tarifs pour la halle des sports,

L'équipement complémentaire à la halle des sports destiné aux associations sportives étant terminé, il convient d'en fixer les tarifs et de modifier les tarifs existants pour la halle des sports

Monsieur le Président propose aux membres du bureau la grille tarifaire suivante :

Halle des Sports Jean Fraisseix	Journée	Chauffage	Forfait Caution salle	Forfait Caution Ménage
Utilisation hebdomadaire par une association sportive de la Communauté de Communes, suivant planning fixé en septembre	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Association sportive de la CCPV (manifestation à caractère non commercial)	gratuit	gratuit	100 €	50 €
Association de la CCPV (manifestation à caractère commercial)	250 €	30 € / jour	100 €	50 €

Annexe Halle des Sports	Journée	Chauffage	Forfait Caution salle	Forfait Caution Ménage
Utilisation hebdomadaire par une association sportive de la CCPV, suivant planning fixé en septembre	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Associations CCPV à vocation sportive	gratuit	30 € / jour	100 €	50 €
Associations CCPV autre vocation	200 €	30 € / jour	100 €	50 €
Assemblée générale association CCPV à vocation sportive	gratuit	0 €	100 €	50 €
Assemblée générale Fédération sportive	gratuit	0 €	100 €	50 €

Il précise que toute utilisation donne lieu à la signature d'une convention et qu'il prendra par arrêté le règlement intérieur.

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- FIXER les tarifs pour la Halle des Sports Jean Fraisseix et son annexe comme présenté dans le tableau ci-dessus,
- DIRE que ces tarifs seront applicables au 1^{er} mai 2019,
- AUTORISER le Président à fixer de gré à gré le tarif à la journée avec l'occupant pour les situations n'entrant pas dans le tableau supra

Cette délibération ANNULE ET REMPLACE la délibération du 09 février 2005 fixant les tarifs de la halle des sports.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.



Acte rendu exécutoire le : **16 MAI 2019**
Publié le : **16 MAI 2019**

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 29 avril 2019

Le Président,
Jean Pierre FAYE

